

Boutique en ligne Règlement

.....

Définitions:

- 1) **RÈGLEMENT** – Règlement actuel de la boutique en ligne
- 2) **BOUTIQUE** – ceci est un magasin en ligne disponible sur: www.aluhale.eu
- 3) **LE VENDEUR; FOURNISSEUR DE SERVICES** – est Stal Impex Sp. z o.o. situé à Krosno, ul. Lukaszewicz 49, 38-400 Krosno, KRS: 0000153622; Tribunal du district de Rzeszów, XII Département Commercial du Registre National Judiciaire; Capital social: 1 798 500,00 zł.; PNM: 6841817582; Code identification: 370356606 et adresse e-mail électronique: www.buiro@stalimpex.eu
- 4) **L'ACHETEUR** – est une personne physique, personne morale ou une organisationsans personnalité juridique, à qui la loi reconnaît la capacité juridique d'achat ou ayant l'intention de conclure un accord d'achat avec le vendeur;
- 5) **DESTINATAIRE DU SERVICE** – personne physique, personne morale ou organisationsans personnalité juridique, à qui la loi reconnaît la capacité juridique debénéficiaire ou d'avoir et utiliser les services électroniques;
- 6) **LE CONSOMMATEUR** – une personne physique effectuant un acte juridique avec le Vendeur directement lié à son activité commerciale ou professionnelle
- 7) **COMMANDE** – cette déclaration d'intention est présentée grâce à un formulaire de commande qui vise à conclure des accords de ventes de marchandises avec le vendeur;
- 8) **CONTRAT DE VENTES** – c'est un accord de vente de marchandises conclu ou à conclure grâce à la boutique en ligne entre l'acheteur et le vendeur;
- 9) **MARCHANDISES** – un article mobile disponible dans la boutique en ligne, pouvant faire l'objet de la convention de vente;
- 10) **SERVICE ÉLECTRONIQUE** – c'est un service fourni par voie électronique par le prestataire de services pour le client via le magasin Internet;
- 11) **COMPTE** – il est composé d'un nom et d'un mot de passe individualisé donnés par le client et des données collectées dans le système informatique du fournisseur de services, correspondant dans son contenu aux informations fournies par le client, en particulier les informations sur les achats effectués dans la boutique en ligne;
- 12) **FORMULAIRE D'INSCRIPTION** – ce formulaire vous permet de créer des comptes individuels;

- 13) **BON DE COMMANDE** – ce formulaire vous permet d'effectuer des achats dans la boutique en ligne. Il permet en particulier d'ajouter des biens au panier de commandes, de choisir le mode de livraison des marchandises vers l'acheteur, de choisir le mode de paiement et d'accepter les conditions de vente.
- 14) **NEWSLETTER** – C'est un service fourni par courrier électronique e-mail, qui permet aux bénéficiaires de recevoir des informations automatiques proposées par le vendeur de marchandises, comme des nouveautés et des promotions disponibles;
- 15) **JOURS TRAVAILLES** – tous les jours du lundi au vendredi, sauf les jours fériés;
- 16) **TRANSPORTEUR** – cette entité externe est chargée de la livraison des marchandises;
- 17) **CODE CIVIL** – la Loi sur le Code civil du 23 Avril 1964. (JO 1964 No. 16, point. 93, modifié tel que).
- 18) **LOI SUR LES DROITS DU CONSOMMATEUR** – Loi du 30 mai 2014. sur les droits des consommateurs (JO 2014 pos 827 modifié tel que.);
- 19) **LOI SUR LA PRESTATION DE SERVICES ELECTRONIQUES** – loi du 18 Juillet 2002 sur les services électroniques (Dz.U.2013 article 1422, modifié tel que.);
- 20) **LOI SUR L'INSPECTION DE COMMERCIALISATION** – loi du 15 Décembre 2000. L'Inspection du commerce (Dz.U.2014.poz. 148 modifié tel que.).

§1 Dispositions générales

1. Les dispositions du présent règlement fixent les principes d'une boutique en ligne pour le domaine www.aluhale.eu exploité par "Stal Impex" Sp. Z o.o. basé à Krosno, ul. Lukasiewicz 49, 38-400 Krosno, KRS: 0000153622; Tribunal du district de Rzeszów, XII Département Commercial du Registre National Judiciaire; au capital social de 1 798 500,00 zł. PNM: 6841817582; Code identification: 370356606, e-mail: biuro@aluhale.eu
2. Le présent règlement est applicable aux consommateurs et aux fournisseurs, l'article § 7 du même règlement est adressée uniquement aux commerçants.
3. Pour passer une commande dans la boutique en ligne ou utiliser les services électroniques, il est obligatoire d'accepter les dispositions du présent règlement.
4. L'administrateur des données personnelles traitées dans le cadre de l'acquisition et la fourniture de services électroniques est "Stal Impex" Sp. z o.o. Fournir des données personnelles est volontaire. Toute personne dont les données personnelles sont traitées a le droit d'inspecter leur contenu et leurs mises à jour et corrections.

5. Les dispositions du présent règlement ne doivent pas porter atteinte aux droits du consommateur selon les dispositions obligatoires et doivent être interprétées conformément à ces dispositions.

6. Acheteur/ le Client est tenu d'utiliser la boutique en ligne d'une manière à ne pas enfreindre les règles de droit et de décence généralement applicables. Il s'engage également à respecter le droit et bonnes coutumes généralement applicables. Il s'engage également à respecter les droits personnels de tiers et signaler si les données sont exactes.

§2. Conclusion du contrat de vente

1. Les commandes sont effectuées en remplissant le formulaire de commande et en cliquant sur "J'achète avec l'obligation de payer."
2. Les commandes sont effectuées de la manière indiquée au § 2 point 1 ci-dessus et engagent les parties, à moins que:
 - a) Le vendeur n'ait pas les marchandises commandées en stock;
 - b) La réalisation de la commande par le vendeur dure plus de 14 jours.

3. Dans les cas visés au §2.2, le vendeur informe immédiatement l'acheteur des circonstances par e-mail, notifiant une échéance et des conditions de réalisations possibles. En cas d'acceptation par l'acheteur de la durée et des conditions, il devient obligatoire pour le vendeur d'exécuter le contrat ainsi redéfini. En l'absence d'une déclaration d'acceptation de l'acheteur ou d'une déclaration de non-acceptation, la commande expire.

4. Le vendeur doit accuser réception des commandes par un message e-mail généré automatiquement et qui est envoyé à l'acheteur. Le message indique le contenu de l'accord de vente, en particulier le numéro et la date de la commande, les pages de données, les principales caractéristiques de la marchandise commandée, le prix total et la date du paiement, le lieu, la méthode, le calendrier et le coût de la livraison, les informations sur les droits de l'acheteur, le droit de se retirer du contrat d'achat et les règles de retrait. Pour information, le règlement est joint au formulaire de retrait et de plainte.

5. En cas d'acceptation des commandes, le vendeur envoie à l'acheteur un e-mail d'acceptation d'exécution de commande. Le contrat de vente est conclu au moment de la livraison de ce message à l'acheteur.

§3 Prix, moyens et modalités de paiement

1. Les prix des marchandises dans la boutique en ligne sont des prix bruts et comprennent toutes les taxes. Les prix sont en fonction du choix de l'acheteur en EUR (euro), ou PLN (Zloty polonais). L'acheteur doit être informé lors de la présentation des commandes du prix total de la marchandise, des frais de livraison et autres coûts, et de l'obligation de les payer même lorsqu'il est difficile de déterminer le montant de ces coûts.

2. Le vendeur fournit les modes de paiement suivants:

a) Paiement par virement bancaire sur le compte bancaire du vendeur.

Banque:

Direction d'entreprise mBank à Rzeszow; numéro de compte PLN

25 114012250000399776001001; Euro 95

114012250000399776001002

b) La collecte de trésorerie lors de la livraison ou transfert avant réception des marchandises;

3. Le paiement devra être réalisé dans les 5 jours ouvrables après la conclusion du contrat de vente (Non applicable pour le paiement à la livraison).

§4 La méthode, le délai et le coût de la livraison

1. La livraison de marchandises est possible sur le territoire de la Pologne et de l'UE/EEE.

2. Le vendeur fournit les méthodes de livraison suivantes:

a) Livraison par transporteur;

b) Collection personnelle;

c) Les frais d'envoi de la marchandise sont à la charge de l'acheteur, à moins que la convention d'achat indique autrement.

4. Les coûts et délais de livraison des marchandises sont donnés à l'acheteur lors de la passation de commande, au plus tard lors de l'acceptation du contrat par le client.

5. La collection personnelle des biens par l'acheteur est gratuite. Le vendeur envoie également à l'acheteur un e-mail de notification sur l'état de préparation des marchandises pour la collection.

6. Le début du délai de livraison commence à compter de la date de paiement, à savoir la reconnaissance bancaire du vendeur (pas pour les commandes payées à la livraison).
7. L'acheteur doit tenir dûment compte de l'état des marchandises lors de sa réception, en particulier si l'envoi est endommagé ou détruit.
8. En cas de constatation d'une infraction de l'envoi par le transporteur avant son acceptation par l'acheteur, celui-ci a le droit de demander au transporteur de déterminer l'état de l'envoi et les circonstances des dommages sous la forme d'un protocole. Si l'ouverture de l'envoi a révélé une perte ou un dommage invisible de l'extérieur, l'acheteur en avise la boutique en ligne ou le transporteur, qui établit le statut de l'envoi pour la demande d'un autorisé signalé immédiatement après la divulgation des dommages, mais au plus tard dans les 7 jours à compter de la date de livraison. Cela ne dispense pas le vendeur de sa responsabilité de bonne exécution du contrat dans la livraison des marchandises commandées par l'acheteur.

§5 Droit de retrait des consommateurs – instruction

1. Acheteur – le consommateur a le droit de se retirer du contrat d'achat dans les 14 jours sans donner de raison.
2. La date limite pour se retirer du contrat d'achat expirera après 14 jours à compter de la date où l'acheteur, ou un tiers autre que le transporteur désigné par l'acheteur est entré en possession des biens.
3. Pour exercer le droit de retrait du contrat de vente, l'acheteur doit informer le vendeur de sa décision de se retirer du contrat de vente par une déclaration sans équivoque (par exemple, une lettre envoyée par courrier, fax ou par e-mail).
Coordonnées Vendeur: "Stal Impex" Sp. z.o.o., ul. Lukaszewicz 49, Krosno 38-400,
e-mail: biuro@aluhale.eu
4. L'acheteur peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation, mais il n'est pas obligatoire. Le formulaire de retrait est joint en annexe 1 du même règlement.
5. Pour conserver la date limite pour se retirer de la convention d'achat, il est suffisant pour l'acheteur d'envoyer les informations sur la mise en œuvre de son droit de résilier avant la date limite pour se retirer du contrat d'achat.

6. En cas de résiliation du contrat de vente, le vendeur retourne à l'acheteur tous les paiements reçus de l'acheteur, y compris les frais de livraison de marchandises (à l'exception des coûts supplémentaires de livraison résultant de l'acheteur autre que la livraison normale moins chère offerte par le vendeur), immédiatement ou dans tous les cas au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle le vendeur a été informé de la décision de l'acheteur d'exécuter son droit de résilier le contrat d'achat. Les remboursements seront effectués en utilisant les mêmes méthodes de paiement qui ont été utilisés par l'acheteur dans la transaction d'origine, à moins que l'acheteur ait convenu expressément du contraire. En tout cas, l'acheteur ne paie pas de frais supplémentaire en rapport avec le retour de marchandise. Le vendeur peut différer le remboursement jusqu'à réception des biens, ou jusqu'à présentation de la preuve de son retour, selon l'événement qui se produit en premier.

7. L'acheteur devra supporter directement les frais de retour des articles. Le montant de ces frais est estimé à un montant comparable au coût de la prestation offerte par le vendeur à la conclusion du contrat.

8. L'acheteur est obligé de retourner la marchandise immédiatement ou au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de retrait du contrat de vente. Le délai est respecté si l'acheteur retourne le produit dans les 14 jours.

9. L'adresse pour les retours est: STAL IMPEX Sp. z o.o. ul. Chopina 27, 38-320 Gorlice

10. L'acheteur seul est responsable d'une réduction de la valeur des biens résultant de l'utilisation de ceux-ci d'une manière différente de celle qui était nécessaire pour établir le concept, les caractéristiques et le fonctionnement des marchandises.

11. Le droit de retrait n'est pas valable pour l'acheteur dans les cas visés à l'article. 38 point 1–13 de la loi relative aux droits des consommateurs, en particulier si l'article du contrat de vente n'est pas assemblé ou monté selon les spécifications de l'acheteur, ou si la satisfaction de ses besoins individuels après réalisation est inextricablement lié à d'autres facteurs externes.

§6 La responsabilité du vendeur pour vices de la marchandise, le traitement des plaintes

1. Le vendeur est tenu de fournir à l'acheteur des marchandises exemptes de défauts physiques et juridiques. Le vendeur est responsable en vertu de la garantie sur les conditions décrites dans l'art. 556–576 du Code civil.

2. La réclamation est effectuée par courrier électronique à biuro@aluhale.eu. Dans la plainte, il est recommandé de renseigner le nombre, les détails de contact de l'acheteur, la description du défaut, la date de la divulgation, les moyens que l'acheteur utilise – cela va faciliter et accélérer le processus de plainte.
3. Le vendeur encourage l'acheteur à utiliser le formulaire de plainte jointe à l'annexe 2 du même règlement. L'utilisation du formulaire n'est pas obligatoire.
4. En vertu de la garantie sur les droits d'exécution, l'acheteur doit livrer les marchandises défectueuses au vendeur.
5. Le vendeur traitera les plaintes rapidement, mais au plus tard dans les 14 jours. Si l'acheteur a déposé une déclaration de demande de réduction du prix d'une valeur spécifique ou exigé le remplacement du produit défectueux ou la réparation gratuite des défauts, une réponse du vendeur est nécessaire dans le délai mentionné ci-dessus.

§7 Les dispositions relatives aux fournisseurs

1. Les dispositions du présent paragraphe sont applicables uniquement aux acheteurs/bénéficiaires de services consommateurs
2. Le vendeur peut limiter les méthodes de paiement indiquées dans le règlement et exiger le paiement anticipé en totalité ou en partie.
3. A ce moment, les marchandises sont confiées au transporteur par le vendeur dans le but de les livrer à l'acheteur.
4. En cas d'envoi de la marchandise à l'acheteur par un transporteur, l'acheteur est tenu d'examiner l'envoi en temps voulu et de manière adaptée pour les envois de ce type, et dans le cas où perte ou dommages sont subis pendant le transport, il est obligé d'effectuer toutes les actions nécessaires pour déterminer la responsabilité du transporteur.
5. La responsabilité du vendeur est exclue en vertu de la garantie sur les défauts de marchandises.
6. La responsabilité du vendeur/fournisseur pour perte de profits est exclue. À d'autres égards, le vendeur est responsable pour un montant non supérieur à la somme de tous les

paiements reçus de l'acheteur en vertu du contrat d'achat. Les restrictions ci-dessus ne sont pas applicables dans le cas de dommages résultant d'une faute intentionnelle du vendeur.

7. Tout différend entre le vendeur/ prestataire de services et l'acheteur/ bénéficiaire de service dans le cadre de la boutique en ligne sont soumis à la juridiction compétente des vendeurs/ Prestataires de services.

§8 Les moyens non judiciaires de recours pour les consommateurs et le traitement des plaintes

1. L'acheteur qui est un consommateur peut faire valoir ses revendications devant un tribunal ordinaire ou utiliser d'autres formes de règlement d'un différend entre un consommateur et un commerçant.

2. L'acheteur étant un consommateur il peut, en vertu de l'article. 37 de la Loi sur l'inspection du commerce, faire une demande à la Cour permanente d'arbitrage du consommateur qui règle les litiges découlant d'un contrat d'achat conclu. Les règles d'organisation et de fonctionnement des tribunaux permanents d'arbitrage des consommateurs sont déterminées par le règlement du ministre de la Justice en date du 25 Septembre 2001 sur les règles d'organisation et de fonctionnement des tribunaux permanents d'arbitrage des consommateurs. Les informations sur les activités de la Cour sont disponibles sur le lien : <http://spsk.wiih.org.pl/>

3. L'acheteur étant un consommateur il peut, en vertu de l'article. 36 paragraphe 1 de la Loi sur l'Inspection du commerce, demander à l'inspecteur provincial de la médiation et inspection du commerce, la résiliation amiable d'un litige de droit civil entre l'acheteur et le vendeur.

4. Dans certains cas d'assistance juridique gratuite, les consommateurs peuvent communiquer avec leur médiateur à la municipalité ou au district , dans une branche de la Fédération des consommateurs, au Centre des consommateurs E-conseils où les experts de l'Association répondent par e-mail à l'adresse: porady@dlakonsumentow.pl et au service d'assistance consommateurs, géré par l'Association des consommateurs polonais -tél 800 889 866. (du lundi au vendredi 9: 00 -17: 00, ouvert du 22 Février au 30 Avril 2016.).

5. Sur le site adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr>, une résolution des litiges en ligne entre les consommateurs et les entreprises au niveau de l'UE (la plateforme ODR) est disponible.

§10 Dispositions particulières relatives à la fourniture de services électroniques

1. Le fournisseur de services via la boutique en ligne fournit les services électroniques suivants: accès au contenu, compte, bon de commande et Newsletter.

2. L'accès au contenu du service est fourni gratuitement à toute personne entrant sur le site en ligne du magasin.

3. L'utilisation des comptes exige que les données soient complétées dans le formulaire d'inscription accompagné d'un clic sur "Inscription". Le formulaire d'inscription doit indiquer les informations suivantes: nom, adresse e-mail et mot de passe.

4. Le compte de service électronique est fourni gratuitement, pour une durée indéterminée. L'utilisateur peut à tout moment et sans préciser aucune raison renoncer aux services du compte électronique. Pour ce faire, une demande peut être envoyée au fournisseur de service pour supprimer les comptes, par e-mail à l'adresse suivante:biuro@aluhale.eu.

5. L'utilisation du formulaire de commande a lieu lors de l'addition des marchandises au panier par l'acheteur. Jusqu'à la soumission de la commande, qui se fait en cliquant sur "J'achète avec l'obligation de payer" , les acheteurs peuvent modifier les données saisies. Dans le formulaire de commande, l'acheteur donne les informations suivantes: nom, adresse (rue, numéro de maison/ appartement, code postal, ville, pays), adresse e-mail, numéro de téléphone et le type de marchandises, la quantité et le lieu, le mode de livraison des marchandises et le mode de paiement.

6. Le formulaire de commande par service électronique est gratuit et caduc. Cette disposition se termine avec la confirmation de la commande ou le retrait de commande.

7. La souscription à la Newsletter s'effectue dans l'onglet approprié disponible sur l'adresse e-mail de la boutique en ligne et donne le droit de recevoir la Newsletter en cliquant sur "Abonnez-vous".

8. Ce service de bulletin électronique est fourni gratuitement et pour une durée indéterminée. Le client peut à tout moment et sans raison, renoncer aux services de bulletin

électronique. Pour ce faire, l'utilisateur peut envoyer une demande au fournisseur de service par e-mail à l'adresse suivante: biuro@aluhale.eu.

9. Les exigences techniques nécessaires à la communication avec les fournisseurs de services TIC sont les suivantes: ordinateur, ordinateur portable ou autre appareil multimédia avec accès à Internet; l'accès à l'e-mail; l'ajout au navigateur Web des autorisations Cookies et support Java script.

10. Les réclamations du client par service électronique peuvent être faite par e-mail à l'adresse: biuro@aluhale.eu; Il est recommandé d'indiquer dans la description de la plainte les renseignements suivants: le type d'irrégularités qui ont eu lieu, les circonstances accompagnant le service, les détails de contact de la partie plaignante. Les éléments présentés ont un caractère explicatif et ne portent pas atteinte à l'efficacité de la plainte faite sans la description recommandée. Pour répondre à la plainte, le fournisseur de services peut se manifester immédiatement, mais au plus tard dans les 14 jours calendaires à compter de la date de sa présentation.

Annexe 1 – Formulaire d'annulation d'un contrat à distance.

Annexe n°2 – Formulaire de plainte

DECLARATION D'ANNULATION DE CONTRAT CONCLU A DISTANCE

date

nom et adresse du consommateur

.....

nom et adresse de l'entreprise

.....

DÉCLARATION

Je déclare l'annulation, conformément à l'article 27 de la loi du 30 mai 2014 sur les droits des consommateurs (loi de 2014, article 827) du contrat conclu n° pour l'achat de biens signature du consommateur.

FORMULAIRE DE RETOUR DE MARCHANDISES

1. Nom complet

.....

2. Adresse

.....

3. Numéro de téléphone

.....

4. Numéro de commande

.....

5. Date de la commande

.....

6. Numéro de facture/ réception

.....

7. Numéro de compte bancaire

.....

8. Raison du retour

.....

.....

Je déclare être au courant des conditions de retour de marchandises spécifiées dans le règlement de la boutique.

.....

(Signature lisible du Client)

